

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 22 juin 2020

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h et procède à l'appel des membres du conseil.

Sont présents : Stéphane CAMBIER, Damien CARUYER, Aline CHUDY, Alexis CORDONNIER, Rachel DAVID, Geneviève DEREGNAUCOURT, Stéphanie DREUX-CRETEUR, Laurent FLAMENT, Valérie HAZARD, Nicole LEFEBRE, Aline LEMAIRE, Christophe LEROUX, Emile MATON, Olivier MESSIO, Aurélie MEYER, Nathalie MONNET, Dominique ROSSELLE, José ROUCOU, Benjamin SZTUKOWSKI, Christine SYMOENS, Guy THIEFFRY

Sont absents : Lucile HOUZE et Sébastien WIPLIE qui a donné procuration à Benjamin SZTUKOWSKI

Damien CARUYER est désigné en tant que secrétaire de séance

Monsieur le Maire procède au vote du compte-rendu de la séance du 8 juin 2020, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Il présente l'ordre du jour :

- Approbation du règlement local de publicité
- Désignation des membres de la commission d'appel d'offres
- Désignation des délégués du SIVOM
- Désignation des délégués auprès de la FEAL
- Désignation des représentants auprès de l'AFR (cette délibération est retirée de l'ordre du jour car nous n'avons pas reçu le courrier de la Chambre d'Agriculture désignant les délégués)
- Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs

*Arrivée de Lucile HOUZE à 19h03*

### **Approbation du Règlement Local de Publicité**

---

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération :

Le conseil municipal a prescrit, par délibération n° 373-2018 du 28 novembre 2018, l'élaboration d'un règlement local de publicité.

Par délibération n° 424-2019 du 19 décembre 2019, le conseil municipal a arrêté le projet de règlement local de publicité.

Les personnes publiques associées ont reçu, dans le délai fixé par la loi, le dossier pour avis et ont été conviées à une réunion le 13 novembre 2019. Aucune observation de leur part n'a été faite.

L'enquête publique s'est déroulée du 7 février au 9 mars 2020. Les observations du public n'ont pas été de nature à refuser le projet, au contraire, les avis recueillis ont été plutôt favorables à la mise en place du règlement. Les remarques du commissaire-enquêteur concernant le document sont celles-ci :

- Suggestion de préciser les conséquences en cas de non-respect du règlement. Nous en avons pris bonne note
- L'avis de la CDNPS (Commission Départementale de la Nature des Sites et des Paysages) n'est pas présent, ce qui pourrait constituer un vice de procédure

Au vu de la dernière remarque, le commissaire-enquêteur a émis un avis défavorable.

Cependant, il nous apparaît nécessaire de présenter l'argumentaire ci-dessous :

- La délibération n° 373-2018 du 28 novembre 2018 a été transmise en Préfecture le 4 décembre 2018, sans observation en retour
- Par courrier en date du 6 novembre 2019, ont été conviées à une réunion d'information le 13 novembre 2019 les personnes publiques associées (M. le Préfet, M. le Président du Conseil Régional, M. le Président du Conseil Général, M. le Président de la Communauté de Communes Pévèle Carembault, M. le Président du SCOT de Lille, M. le Président de la Chambre d'Agriculture, M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie, et MM. Les maires des communes limitrophes : Seclin, Attiches, Tourmignies, Mérignies, Pont-à-Marcq, Ennevelin, Fretin, Lesquin, Vendeville et Templemars. Un lien de téléchargement du dossier complet était noté dans le courrier permettant aux destinataires de prendre connaissance du règlement de publicité.

Aucun retour ne nous a été fait et aucun représentant des collectivités et organismes n'est venu à la réunion.

- La délibération n° 424-2019 du 19 décembre 2019 a été transmise en Préfecture le 23 décembre 2019, sans observation en retour
- Deux jours après le début de l'enquête publique, la Directrice Générale des Services a reçu un appel d'une agente de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord), indiquant qu'elle venait d'apprendre l'organisation de l'enquête publique sans qu'elle n'ait eu connaissance de notre projet de règlement local de publicité, et qu'en conséquence, cela constitue selon elle un vice de forme. Nous lui avons indiqué que les délibérations et courriers ont bien été envoyés en Préfecture, sans que nous ayons eu un quelconque retour.

En conséquence, nous souhaitons proposer, malgré l'avis défavorable du commissaire-enquêteur basé uniquement sur l'absence de l'avis de la CDNPS, l'approbation du règlement local de publicité.

Sans remarques particulières de l'assemblée, Monsieur le Maire procède au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

### **Constitution de la commission d'appel d'offres**

---

Il est procédé à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres qui doit être constituée de trois membres titulaires et de trois membres suppléants. Le Maire est président de droit de la commission d'appel d'offres.

Se portent candidats :

- En tant que membres titulaires : M. Guy THIEFFRY, M. Sébastien WIPLIE, M. Laurent FLAMENT
- En tant que membres suppléants : M. Dominique ROSSELLE, M. Damien CARUYER, M. Alexis CORDONNIER

La liste des membres titulaires et suppléants est votée à l'unanimité.

### **Désignation des délégués auprès du S.I.V.O.M.**

---

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que suite à la nouvelle élection du Maire et des Adjointes, il convient de désigner des délégués au sein du S.I.V.O.M. du Grand Sud de l'Arrondissement de Lille, soit deux membres titulaires et deux membres suppléants.

Se portent candidats en qualité de membre titulaire :

- José ROUCOU
- Geneviève DEREGNAUCOURT

Se portent candidats en qualité de membre suppléant :

- Guy THIEFFRY
- Aline LEMAIRE

La liste des membres titulaires et suppléants est votée à l'unanimité.

### **Désignation des délégués auprès de la F.E.A.L.**

---

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que suite à la nouvelle élection du Maire et des Adjointes, il convient de désigner un(e) représentant(e) titulaire et un(e) représentant(e) suppléant(e) pour assurer la représentation de la collectivité au sein de la Fédération d'Electricité de l'Arrondissement de Lille (F.E.A.L.),

Le Conseil Municipal,

- Désigne comme représentant titulaire : Emile MATON
- Désigne comme représentant suppléant : Guy THIEFFRY

La liste des membres titulaire et suppléant est votée à l'unanimité.

### **Désignation des membres de la Commission communale des impôts directs (CCID)**

---

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de plus de 2000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

La liste présentée doit comporter le double de noms que de membres autorisés, soit 16 titulaires et 16 suppléants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 32 noms :

Président : Monsieur José ROUCOU, Maire

#### Membres titulaires

1. Monsieur Joseph PENNEQUIN
2. Madame Marie-Noëlle POISSONNIER
3. Madame Lysiane WIPLIE
4. Monsieur Guy THIEFFRY
5. Madame Isabelle KERVILLEC
6. Monsieur Christian KREFTA
7. Monsieur Damien CARUYER
8. Monsieur André DEREGNAUCOURT
  
9. Monsieur Dominique ROSSELLE
10. Monsieur Nicolas ZANZI
11. Madame Huguette BOURGES
12. Monsieur Emile MATON
13. Madame Aline LEMAIRE
14. Monsieur Jacques VARINGOT
15. Madame Nathalie MONNET
16. Monsieur Guy CAPRON

#### Membres suppléants :

1. Monsieur Jean-Pierre HERBAUT
2. Madame Geneviève DEREGNAUCOURT
3. Monsieur Philip DELECOURT
4. Monsieur Jean-Claude DAUSQUE
5. Madame Aurélie MEYER
6. Madame Marie-Thérèse SUVEE
7. Monsieur Yves LEFEBVRE
8. Monsieur Guy HORNUNG
  
9. Madame Brigitte DEREGNAUCOURT
10. Monsieur Alexis CORDONNIER
11. Monsieur Laurent FLAMENT
12. Madame Monique GUENOT
13. Monsieur Alain WIPLIE
14. Monsieur Joël BOONE
15. Madame Christine SYMOENS
16. Monsieur Claude VANACKER

Monsieur le Maire procède au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour est terminé, Monsieur le Maire souhaite informer l'assemblée qu'il n'y aura pas de feu d'artifice pour le 13 juillet cette année. Il passe la parole à Nathalie MONNET pour des informations concernant les Centres de Loisirs du mois de juillet. Nathalie MONNET indique que le protocole sanitaire s'est allégé, il y a possibilité d'accueillir

plus d'enfants : 80 enfants en primaire, 42 enfants en maternel et 20 pré-ados. Les communes de Mérignies et Pont-à-Marcq ouvrent les petites sections, ce qui libèrent des places pour le centre d'Avelin. Les inscriptions sont prises jusqu'au 29 juin. Les activités auront lieu uniquement sur site, car pas de possibilité d'utiliser les transports collectifs. Les associations commencent à reprendre leurs activités, les sports collectifs peuvent redémarrer. Les installations sont mises à disposition des clubs sans utilisation des vestiaires et douches.

L'Association Intemporel cesse malheureusement son activité.

Monsieur le Maire remercie Nathalie MONNET pour son intervention et reprend la parole pour signaler que la garderie périscolaire du matin et du soir se fera désormais à l'Ecole Daudet. Cela évitera la traversée de la rue de Lille qui est très fréquentée par les voitures et les poids-lourds.

Monsieur le Maire passe la parole à Rachel DAVID qui annonce que la rentrée de lundi s'est bien passée, à noter l'absence d'une quinzaine d'enfants, plus particulièrement en section maternelle.

Monsieur le Maire passe la parole à Christine SYMOENS pour la reprise de la médiathèque qui a adapté ses horaires en conseillant aux personnes fragiles de venir les mardi et jeudi de 14h à 15h, période de moindre affluence.

Il est également toujours possible d'emprunter en drive pour les personnes qui le souhaitent.

Damien CARUYER indique qu'il sera procédé à une dernière distribution de masques par les conseillers en fin de semaine. Cela concerne les habitants qui se sont inscrits auprès des services de la mairie.

Laurent FLAMENT demande si la location des salles municipales est désormais possible, Monsieur le Maire répond que oui, les locations programmées n'ont d'ailleurs pas été supprimées, sauf si c'était le souhait des demandeurs bien sûr.

Monsieur le Maire clôt la séance à 19h30, aucun conseiller ne souhaitant aborder un autre sujet.